
COMMUNE DE LA BALME-LES-GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf juin à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN, Maire de la commune de La Balme-les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — BRARD Mélody — CRÉBESSÈGUES Étienne — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — IBANEZ Amandine — LORIOUX Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent (**arrivé à 19h53**) — TORRES Gaëlle

Absent excusé : COGNE Kévin — GALY Anne — GOY Sébastien — PELERIN Yves.

Absent :

Procuration : COGNE Kévin à Michèle BONNIN — GOY Sébastien à BERTHELOT Elodie — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre —

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

-----O-----

Vu par Nous, Madame le Maire de la Commune de LA BALME-LES-GROTTES (ISÈRE) pour être affiché après approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance, à la porte de la Mairie.

LA BALME-LES-GROTTES, le 22 juin 2026
Madame le Maire – Michèle BONNIN

DEBUT DE LA SEANCE A 19H40

Madame le Maire, Michèle BONNIN ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2026

Approbation : 10 + 3

DECISION(S) DU MAIRE :

1 – Pas de décision de Maire à annoncer.

I – DECISION MODIFICATIVE N°1

Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'une erreur a été effectuée sur le Budget Primitif 2026 voté lors de la séance du conseil municipal du 23 février 2026 : en effet, le compte 7751 (compte rattaché aux cessions) ne doit pas faire l'objet de prévision budgétaire au même titre que les autres comptes de cession.

De ce fait, il y a lieu de réaliser une décision modificative.

Article	Désignation	Section	Sens	Montant
7751	Produits des cession immobilières	Fonctionnement	Recettes	-50 000.00€
60612	Energie – Electricité	Fonctionnement	Dépenses	-7 000.00€

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus et autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Florent RODRIGUES BARBOSA à 19h53.

II – TARIFS : CANTINE - ACCUEIL PERISCOLAIRE

TARIFS CANTINE SCOLAIRE :

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, propose à l'assemblée de revoir les tarifs de la cantine scolaire à savoir, 4,00€ le repas au lieu de 3,80€ pour les élèves et 4,50€ au lieu de 4,20€ pour les repas enseignants. Elle précise que les tarifs n'ont pas évolués depuis le 1^{er} avril 2015, date de reprise de la cantine par la commune.

Pour information :

- ✓ Prix traiteur 2025/2026 : 3,48€ TTC
- ✓ Prix traiteur 2026/2027 suite à signature du contrat : 3,59€ TTC

Devant les augmentations, il est nécessaire de réajuster le prix proposé aux familles.

Elodie BERTHELOT propose également de revoir les moyens de paiement :

- ✓ Soit en espèces auprès du régisseur municipal.
- ✓ Soit par carte bancaire via le site Cantine de France.

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** les nouveaux tarifs de la cantine scolaire ainsi que les modalités de paiement dans les conditions précitées.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

MISE EN PLACE D'UN TARIF CANTINE SCOLAIRE PAI (Plan D'accueil Individualisé) :

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, informe l'assemblée que suite à une augmentation d'allergies ou intolérances alimentaires, il est nécessaire de mettre en place un tarif pour les enfants qui ne pourraient pas prendre le repas fourni par le traiteur suite à un régime alimentaire strict.

Les parents auront alors l'autorisation d'apporter un panier repas en respectant le protocole du médecin et la convention signée avec la Mairie.

Même si la cantine est un service public à caractère facultatif, le code de l'éducation consacre le droit d'accès à la restauration scolaire à TOUS les enfants scolarisés. Les enfants à besoins particuliers ou à l'état de santé fragile ou spécifique ne peuvent s'en voir refuser l'accès pour ce seul motif (article L.111-1 du Code de l'éducation).

Elodie BERTHELOT demande aux conseillers de se prononcer sur la demande de mise en place d'un tarif PAI de 2,00€ (moitié du prix cantine) pour pallier au coût du service (surveillance, chauffage, utilisation du matériel de refroidissement...).

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** la demande de mise en place d'un tarif cantine scolaire PAI à 2,00€ par présence et par enfant.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, informe l'assemblée que depuis la création du périscolaire au sein de la municipalité de La Balme les Grottes par l'association des P'TITS LOUPS en 2007 puis repris par la Mairie en 2017, il n'y a eu aucune augmentation du prix de la demi-heure de garderie.

Au vu des diverses augmentations (masse salarial, fourniture fonctionnement, ...) il est nécessaire de réajuster le prix proposé aux familles.

Elodie BERTHELOT propose à l'assemblée de revoir le tarif de l'accueil périscolaire à savoir, 1,50€ la demi-heure au lieu de 1,00€.

Elodie BERTHELOT propose également de revoir les moyens de paiement :

- ✓ Soit en espèces auprès du régisseur municipal.
- ✓ Soit par carte bancaire via le site Cantine de France.

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** le nouveau tarif de l'accueil périscolaire ainsi que les modalités de paiement dans les conditions précitées.

Pour : 9 + 3

Contre : 0

Abstention : 1

III – REGLEMENTS INTERIEURS : CANTINE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / BALMEAUBUS.

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire suite aux modifications apportées (changement de tarif et modalités de paiement).

Elle propose aux conseillers de valider ce nouveau règlement intérieur afin de le mettre en application.

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire suite aux modifications apportées (changement de tarif et modalités de paiement).

Elle propose aux conseillers de valider ce nouveau règlement intérieur afin de le mettre en application.

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** le nouveau règlement intérieur l'accueil périscolaire.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

REGLEMENT INTERIEUR BALMEAUBUS

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur du Balmeaubus (transport scolaire communal gratuit) suite aux modifications apportées :

- ✓ Changement des arrêts.
- ✓ Les enfants de l'école des Mûriers habitant les hameaux prendront directement le bus régional à 16h10 pour Vertrieu et attendront avec les grands le Balmeaubus qui viendra les chercher à 16h40.

Elle propose aux conseillers de valider ce nouveau règlement intérieur afin de le mettre en application.

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** le nouveau règlement intérieur du transport communal Balmeaubus.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

IV - CLES ET CYLINDRES BATIMENTS COMMUNAUX.

Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal de délibérer afin de fixer les modalités de remboursement des clés remises aux usagers, agents ou associations en cas de perte, de vol, de non-restitution ou de détérioration.

Cette délibération permettra à la commune de refacturer aux détenteurs des clés le coût réel TTC (matériel + main d'œuvre) au moment du remplacement des clés mécaniques et électroniques, ainsi que, lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité, le remplacement des barilletts et des équipements associés.

Cette disposition vise à préserver le patrimoine communal, garantir la sécurité des bâtiments municipaux et encadrer juridiquement les modalités de recouvrement des frais engagés par la collectivité.

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** la proposition de refacturer le remplacement des clés et barilletts, dans les conditions précitées.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

V – GROTTES : PARTENARIAT CAMPING LES BORDS DU GUIERS- SAINT-GENIX-LES-VILLAGES

Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose d'établir une convention de partenariat avec le camping Les Bords de Guiers de Saint-Genix-les-Villages, en accordant le tarif réduit aux résidents du camping, pendant leur période d'hébergement, sur présentation d'un justificatif de séjour.

Le tarif réduit en vigueur sera accordé sur le billet d'entrée de la visite libre ou de la visite guidée, hors jour d'animation. Le billet d'entrée pourra être réservé en ligne sur le site internet des Grottes de la Balme ou directement sur place à la billetterie des Grottes.

En contrepartie le camping s'engagera à :

- ✓ Mettre en avant les Grottes de la Balme lors de son pot de bienvenue du dimanche midi.
- ✓ Présenter les Grottes de la Balme à l'ensemble de ses campeurs.
- ✓ Recommander activement les Grottes de la Balme tout au long de la saison.

Cet accord de réciprocité, valable jusqu'au 31 décembre 2026, s'inscrit dans le plan de communication et permettra ainsi de promouvoir les Grottes auprès des touristes séjournant à proximité.

Après concertation, le Conseil Municipal **VALIDE** cette convention de partenariat et autorise Elodie BERTHELOT à la renouveler les années suivantes si elles s'avèrent pertinentes.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

VI – DESIGNATION D'UN REFERENT CLECT - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE

Madame le Maire, Michèle BONNIN rappelle la distribution des commissions et référents avec les autorités extérieures lors de la dernière séance.

La CCBD demande une délibération nommant le référent de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Madame le Maire, Michèle BONNIN, propose à l'assemblée de nommer Jean-Pierre BERTHELOT comme référent CLECT auprès de la CCBD.

Après concertation le conseil municipal **ACCEPTE** de nommer Jean-Pierre BERTHELOT comme référent de la CLECT auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

VII – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES

Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire en charge de la communication, de l'animation, de l'écologie et du patrimoine propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations extra-communales :

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
AFM TELETHON	200.00 €
BTP CFA AIN	50.00 €
CMA BOURGOIN-JALLIEU	50.00 €
DDEN	50.00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF Collège "les Pierres Plantes"	100.00 €
FRANCE VICTIME 38	200.00 €
INSTITUT PASTEUR	100.00 €
LA TRAILLE	400.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200.00 €
LOCOMOTIVE	200.00 €
MFR BALAN	100.00 €
MFR COUBLEVIE	50.00 €

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Dates à retenir :

- Cérémonie du 14 Juillet 2026.
- 12/09/2026 : Rock à La Balme.
- 19 et 20/09/2026 : Journée du Patrimoine.

2 – Incivilités

Il a été constaté ces derniers temps une recrudescence des incivilités sur la commune. Plusieurs dégradations ont été relevées, notamment la détérioration de jardinières. L'abord des grottes, la boutiques et les grottes ont également été utilisés comme aire de jeux, générant des nuisances et perturbant le bon fonctionnement du site.

Par ailleurs, des comportements irrespectueux envers le personnel communal ont été signalés, notamment sous la forme de propos déplacés. Divers autres actes d'incivilité ont également été observés, portant atteinte à la qualité du cadre de vie et au respect des équipements publics.

- Les jeunes personnes concernées ont été convoquées en Mairie en présence de leurs parents.
- D'autres parents ont reçu un courrier en guise d'avertissement.
- Une plainte a également été déposée pour des actes de détérioration de biens publics.

Il est rappelé à chacun l'importance d'adopter un comportement citoyen afin de préserver les espaces communs et de respecter les administrés ainsi que les agents municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

3 – Centrale Creys-Malville

Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint au Maire fait un état des lieux sur les EPR2 en France., avec un focus sur Bugey/Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif national côté EPR2 : 6 déjà consignés (par paires) sur trois sites, Penly, Gravelines et Bugey, avec des études lancées pour des tranches supplémentaires.

Au-delà de Bugey, plusieurs collectivités régionales dont Creys-Malville se portent candidates pour de futurs EPR2 additionnels au-delà des six déjà actés.

4 – Tour du ValRomey (TVO)

Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire en charge de la communication, de l'animation, de l'écologie et du patrimoine informe l'assemblée que le TVO (Tour du ValRomey) passera sur la commune de La Balme-Les-Grottes le 11 juillet prochain pour accueillir deux catégories : féminine et masculine.

TVO regroupe des bénévoles qui offrent aux Clubs et aux jeunes coureurs les meilleures conditions pour progresser, se dépasser et se confronter aux meilleurs espoirs internationaux dans un cadre quasi professionnel.

Chaque année, le TVO, prestigieuse course internationale juniors par étape sur 5 jours, imaginée pour reproduire les exigences du haut niveau.

Etienne CREBESSEGUES précise qu'il est nécessaire de proposer l'aide de bénévoles (élus et administrés) pour la bonne marche de cette manifestation.

FIN DE LA SEANCE A 22H25